

# Camp de jour Ville Saint-Raymond



## Guide aux parents

## MOT DE BIENVENUE

L'ensemble de l'équipe du camp de jour est fier de vous souhaiter la bienvenue au sein du camp de jour municipal de la Ville de Saint-Raymond.

Plusieurs sorties amusantes, une ambiance favorisant le partage et la découverte, des moments inoubliables passés avec des animateurs dynamiques et loufoques, des activités hors du commun! Voilà ce qui attend votre enfant cet été au camp de jour de la Ville de Saint-Raymond !

### CHANGEMENT DEPUIS L'ÉTÉ 2015

Il est à noter que nous avons effectué quelques modifications à la logistique générale du camp de jour afin de le rendre plus sécuritaire et de vous offrir un meilleur service. Voici les modifications apportées au camp de jour :

- Création du Guide aux parents qui agit à titre de document de référence;
- Modification du processus d'inscription au camp de jour et aux sorties (voir section inscription pour connaître la nouvelle procédure);
- Modification des outils de gestion du camp de jour.

Il est important de noter que ces changements ne nuisent pas à la qualité habituelle des services du camp de jour.

### CHANGEMENT DEPUIS L'ÉTÉ 2017

Un tarif pour **les non-résidents** de Saint-Raymond a été établi et est en vigueur depuis l'été 2017.

Le **tarif familial** a également été modifié. Pour les familles de plus de 3 enfants, des frais de 20 \$ par enfant additionnel s'ajoutent au tarif familial avec ou sans service de garde.

Nous sommes, en tout temps, ouverts à vos commentaires et suggestions constructifs.

Au nom de la Ville de Saint-Raymond, je souhaite vous remercier d'avoir choisi le camp de jour municipal des Raymondois et des Raymondoises!

Au plaisir d'accueillir votre enfant cet été.

#### **Administration du camp de jour Ville Saint-Raymond**

**Ville de Saint-Raymond**

*375, rue Saint-Joseph*

*Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1*

*Tél. : 418 337-2202 poste 3*

*Télec. : 418 337-2203*

[www.villesaintraymond.com](http://www.villesaintraymond.com)

## TABLE DES MATIERES

Mot de bienvenue .....	2
Nos procédures et politiques.....	4
Inscription .....	4
Règlements .....	5
Annulation d'inscription .....	5
Responsabilité .....	6
Notre personnel.....	6
Responsabilités du parent .....	6
Sécurité.....	7
Administration de médicaments .....	7
Code de vie des campeurs.....	7
Informations générales .....	7
Catégorie d'âge.....	7
Grille des prix - camp de jour .....	8
Inscription - Camp régulier et Clique.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Horaire .....	9
Service de garde «SPÉCIAL» .....	9
Congés fériés .....	9
Matériel nécessaire .....	9
Camp de jour .....	9
Sorties .....	9
Piscine   Claire fontaine .....	10
Conclusion.....	10
Coordonnées.....	10

## NOS PROCÉDURES ET POLITIQUES

### Inscription

#### Période d'inscription 22 au 24 mai

Si l'inscription s'élève à plus de 75\$, vous aurez la possibilité de payer en deux versements :

1<sup>er</sup> versement : lors de l'inscription

2<sup>e</sup> versement : 22 juin 2018 (**chèque postdaté et remis lors de l'inscription**)

Vous aurez l'occasion de procéder à l'inscription lors de la période de préinscription, selon l'horaire suivant :

#### HORAIRE

Mardi 22 mai :	19 h à 21 h
Mercredi 23 mai :	8 h30 à 16 h 30
Jeudi 24 mai :	8 h 30 à 19 h

#### Avantages

- Vous bénéficiez d'un **rabais de 5 \$** chaque semaine.
- Vous avez accès au service de garde «Spécial».

#### Inscription tardive

**À compter du 15 juin 2018**, nous ne garantissons plus les places. S'il est possible d'inscrire votre enfant, **la tarification sera alors majorée de 40 %**. Cette mesure est prise afin d'assurer une planification adéquate et de respecter le ratio animateur/enfant.

Pour une inscription tardive, vous pourrez vous présenter à la réception de l'hôtel de Ville selon l'horaire suivant :

Lundi au mercredi : 8 h 30 à 12 h

#### À avoir lors de l'inscription !

- ✓ Numéro d'assurance maladie de l'enfant;
- ✓ Numéro d'assurance sociale du parent réclamant les frais de garde
- ✓ Renseignements personnels de l'enfant;
- ✓ Renseignements personnels des parents;
- ✓ Renseignements personnels des personnes à appeler en cas d'urgence.
- ✓ Tous les types de paiements sont acceptés, sauf Amex.

Une copie des documents suivants vous sera remise :

- ✓ Guide aux parents (au besoin)
- ✓ Reçu du paiement

## Règlements

- ❖ La Ville de Saint-Raymond se réserve le droit d'annuler toute inscription au camp de jour, selon sa politique disciplinaire;
- ❖ Les parents devront respecter l'horaire du camp de jour; Des frais de 5\$ / 15 minutes / par enfant vous seront facturés en cas de **départs tardifs (dès 17 h 30)**;
- ❖ La Ville de Saint-Raymond ne se tiendra en aucun temps responsable des objets perdus, volés ou endommagés;
- ❖ Si votre enfant souffre d'une maladie contagieuse (ex : gastro-entérite, poux ou autres) s'il vous plait, ne pas l'amener au camp de jour par souci de respect envers les autres enfants et le personnel. Le cas échéant, nous vous serions reconnaissants d'avertir le camp de jour;
- ❖ La Ville de Saint-Raymond se réserve le droit de vous appeler sur les heures du camp de jour pour que vous veniez chercher votre enfant;
- ❖ J'autorise la Ville de Saint-Raymond et le personnel du camp de jour à prodiguer tous les premiers soins nécessaires à mon enfant.

## Annulation d'inscription

**Vous pouvez annuler l'inscription de votre enfant, selon les modalités suivantes :**

À l'exception des cas suivants, aucun remboursement ne sera effectué.

1. Pour des raisons médicales du campeur. Dans ce cas, un billet du médecin sera exigé et la demande devra être reçue avant la fin de la semaine en cours.
2. Pour les campeurs étant inscrits à 3 semaines de camp de jour ou plus : Le participant pourra annuler son inscription au maximum à sa 2<sup>e</sup> journée de camp de jour pour diverses raisons (objectifs non atteints, nouvel horaire, déménagement, etc.). Le participant devra demander son remboursement avant sa 3<sup>e</sup> journée.

En tout temps, le responsable du camp de jour devra analyser la demande de remboursement avant que celle-ci soit approuvée. Dans le cas où un remboursement serait accepté, des frais de 10 % seront retenus. On soustraira également un montant d'argent au prorata du nombre de journées où le campeur aura été présent.

Mis à part les points mentionnés ci-dessus, **aucun remboursement d'inscription** ne sera effectué une fois que l'activité sera débutée.

## RESPONSABILITÉ

### Notre personnel

Nous sommes choyés de pouvoir compter sur une équipe expérimentée. La moyenne d'âge de notre personnel est d'environ 18 ans. La majorité étudie dans un domaine qui se rapproche de l'intervention avec les jeunes (enseignement, travail social, éducation spécialisée, service de garde). Nous utilisons le ratio jeunes/animateur recommandé par la Fédération des camps du Québec. Nos employé(e)s connaissent bien les besoins et la réalité des jeunes du camp de jour. Ils ont tous été choisis selon des critères essentiels à la vie de camp de jour, tels que :

- Leur professionnalisme;
- Leur expérience;
- Leur dynamisme;
- Leur créativité;
- Leur habileté à intervenir en cas d'urgence (formation RCR).

Nous vous assurons que nos animateurs sont des personnes de confiance qui sauront offrir à vos enfants un encadrement adéquat et une énergie incomparable!

Si vous avez des commentaires constructifs et positifs à leur égard, je vous suggère de leur dire personnellement, sinon vous pouvez en tout temps en parler aux responsables du camp de jour.

Courriel : [alexandra.beaupre@villesaintraymond.com](mailto:alexandra.beaupre@villesaintraymond.com)  
[activitek@villesaintraymond.com](mailto:activitek@villesaintraymond.com)

### Responsabilités du parent

Dans le but de vous assurer un meilleur service et d'offrir à vos enfants un meilleur encadrement, il est de votre responsabilité de nous transmettre tout changement au dossier personnel de votre enfant (ex. : Allergie, déménagement et autres).

Dans le but d'éviter toutes pertes de temps, nous vous serions reconnaissants de crémér votre enfant avant de l'amener au camp de jour.

Nous comptons aussi sur votre jugement pour garder votre enfant à la maison, s'il a les signes et symptômes d'une maladie contagieuse (voir point *règlements*).

Les animateurs vous offriront un suivi professionnel, mais nous espérons votre collaboration pour la mise en application du code de vie des jeunes. Nous vous suggérons de lire avec votre enfant le code de vie pour vous assurer qu'il comprenne bien l'ensemble des règles du camp de jour.

Si vous avez des suggestions ou des commentaires constructifs à nous transmettre, c'est avec plaisir que nous prendrons le temps d'analyser votre demande et de prendre en considération votre opinion.

#### **Boîte à lunch**

Il est de la responsabilité du parent de fournir un repas adéquat pour son enfant qui sera en action tout au long de la journée (2 collations et 1 dîner).

\* Lunch froid uniquement \*



## SÉCURITÉ

### Administration de médicaments

Veillez noter qu'aucun médicament ne sera administré à votre enfant sans votre approbation. La fiche médicale de votre enfant servira à déterminer si un médicament doit être administré et à quelle fréquence. Cette fiche indique également si l'enfant peut prendre son médicament seul ou s'il a besoin de l'assistance d'un animateur.

### Code de vie des campeurs

1. En tout temps, les jeunes se doivent de respecter :
  - a. Les autres enfants
  - b. Les animateurs et le coordonnateur
  - c. Le personnel de la Ville de Saint-Raymond
2. Les jeunes doivent écouter et appliquer toutes les consignes de sécurité. Cette règle est encore plus importante durant les sorties.
3. Les jeunes doivent faire attention à tout le matériel du camp de jour.
4. Les jeunes se doivent d'avoir l'équipement adéquat lors des activités et des sorties (voir section matériel nécessaire).
5. Les effets personnels n'ayant aucun lien avec le camp de jour devront rester à la maison. Le camp n'est pas responsable des pertes ou des vols d'objets personnels.

Tout matériel jugé non nécessaire sera confisqué.



Le sourire et la bonne humeur sont PRIMORDIAUX !

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Catégorie d'âge

#### Camp régulier

- 5-6 ans garçons et filles
- 7-8 ans garçons et filles
- 9-10 ans garçons et filles

#### La Clique sportive : 11 à 13 ans mixte.

- Certaines activités spéciales s'adresseront uniquement à ce groupe d'âge (exemple : canot-camping ou autre)

Nous nous assurons de faire plaisir au plus grand nombre d'enfants possible! Les activités seront adaptées pour chaque groupe d'âge.

Grille des prix - camp de jour

TARIFICATION RÉGULIÈRE					
SEMAINES		INDIVIDUEL	IND/SDG	*FAMILIAL (jusqu'à 3 enfants)	*FAM/SDG (jusqu'à 3 enfants)
1	26 juin	34 \$	48 \$	64 \$	88 \$
2	3 juillet	34 \$	48 \$	64 \$	88 \$
3	9 juillet	45 \$	60 \$	80 \$	109 \$
4	16 juillet	45 \$	60 \$	80 \$	109 \$
5	23 juillet	45 \$	60 \$	80 \$	109 \$
6	30 juillet	45 \$	60 \$	80 \$	109 \$
7	6 août	45 \$	60 \$	80 \$	109 \$
8	13 août	45 \$	60 \$	80 \$	109 \$

Durant la période d'inscription, **un rabais de 5 \$ par semaine** est appliqué sur chacun des tarifs ci-dessus mentionnés.

**Inscription tardive :** À compter du 15 juin 2018, s'il reste de la place, la tarification régulière ci-dessus sera majorée de 40%. Cette mesure est prise afin d'assurer une planification adéquate et de respecter le ratio animateur/enfant.

- **TARIF NON-RÉSIDENT :** Des frais supplémentaires de 50% du tarif ci-dessus s'appliquent pour les non-résidents (résidant à l'extérieur du territoire de Saint-Raymond).

SERVICE DE GARDE SPÉCIAL			
RÉSIDENT		NON-RÉSIDENT	
Par enfant/par été	80 \$	Par enfant / par été	80 \$

Le service de garde spécial de 6h45 à 7h30

\*Coûts supplémentaires pour les activités spéciales et les sorties.



**POLITIQUE CONCERNANT LES RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS** : Aux fins de la présente définition, est considérée résidente toute personne physique domiciliée permanente sur le territoire de la municipalité ou étant propriétaire d'une résidence ou d'un chalet ou ayant une place d'affaires sur le territoire de Saint-Raymond. N'est pas considérée comme résidente toute personne propriétaire ou locataire d'un emplacement de camping ou propriétaire d'un terrain.

## Horaire

### **Camp régulier et Clique**

- 26 juin au 17 août 2018
- Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30
- Baignade en après-midi



### **Service de garde**

- Matin : 7 h 30 à 8 h 30
- Soir : 16 h 30 à 17 h 30

### **Service de garde «SPÉCIAL»**

Il est possible de prendre le service de garde «**SPÉCIAL**» débutant à 6 h 45. Ce service est offert à 80 \$ pour 7 semaines par enfant. Un minimum de 6 enfants doit être inscrit pour que le programme fonctionne.

*\*Ce service est offert seulement lors de la période d'inscription*

## Congés fériés

Fermé le 25 juin : fête nationale  
Fermé le 2 juillet : fête du Canada

## MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Ce que le campeur doit avoir dans son sac à dos !

## Camp de jour

- ✓ Espadrilles;
- ✓ Deux collations et un dîner froid;
- ✓ Crème solaire;
- ✓ Casquette ou chapeau;
- ✓ Bouteille d'eau;
- ✓ Au besoin: médicaments / EpiPen / autre.

## Sorties

Lors d'une sortie, le campeur doit avoir (en plus du matériel déjà énoncé) :

- ✓ **Chandail de camp\*** (**obligatoire pour participer aux activités extérieures**);
- ✓ Au besoin : Imperméable, Coton ouaté (chandail chaud), etc.

\* Le chandail des années précédentes est accepté.

## Piscine | Claire fontaine

Lors d'une sortie à la piscine, votre enfant doit avoir:

- ✓ Serviette;
- ✓ Maillot de bain;
- ✓ Au besoin : flotteurs / veste de flottaison individuelle / etc. pour les moins de 7 ans.

\* Un test de natation sera passé à l'ensemble des enfants du camp de jour à leur première visite à la piscine.



## CONCLUSION

Nous souhaitons une atmosphère qui favorise l'échange entre les parents, le personnel du camp de jour et le personnel de la Ville de Saint-Raymond; il appartient à chacun d'assurer cette ambiance.

Nous espérons que ce guide a su répondre à vos questions face au camp de jour municipal. Vos commentaires et suggestions par rapport au guide seront très appréciés!

## COORDONNÉES

	Courriel	Téléphone
Administration loisirs	<a href="mailto:activitek@villesaintraymond.com">activitek@villesaintraymond.com</a>	418 337-2202 poste 3
Alexandra Beaupré (Coordonnatrice camp)	<a href="mailto:alexandra.beaupre@villesaintraymond.com">alexandra.beaupre@villesaintraymond.com</a>	418 337-8605 poste 0
Jimmy Martel (Coordonnateur Service loisirs)	<a href="mailto:jimmy.martel@villesaintraymond.com">jimmy.martel@villesaintraymond.com</a>	418 337-2202 poste 3



# Bon été!

# Évaluation | Camp de jour Ville Saint-Raymond

Dans le but d'améliorer la formule du camp de jour de la Ville de Saint-Raymond, nous aimerions que vous preniez le temps de remplir le formulaire d'évaluation ci-dessous. Nous vous encourageons à faire cette évaluation avec votre (vos) enfant(s) qui a (ont) participé(s) au camp de jour.

Merci encore de votre grand soutien et au plaisir de vous revoir pour l'été prochain!

Administration du camp de jour de la Ville Saint-Raymond.

**Noircir** la case qui s'applique à votre situation

Légende	
1	En accord
5	En désaccord



	1	2	3	4	5
<b>Inscription</b>					
La procédure à suivre lors de l'inscription était claire.					
L'inscription était facile à faire.					
Le délai de réponse du coordonnateur était satisfaisant.					
Indiquez les points forts:					
Indiquez les points à améliorer:					

	1	2	3	4	5
<b>Information reçue</b>					
Pertinence de l'information.					
Clarté de l'information.					
Qualité du français.					
Indiquez les points forts:					
Indiquez les points à améliorer:					



	1	2	3	4	5
<b>Animation</b>					
L'animateur offre un encadrement adéquat à ces jeunes.					
L'animateur favorise la bonne ambiance au camp de jour.					
L'animateur est dynamique.					
L'animateur adapte son animation selon son groupe d'âge.					
Il n'y a pas eu beaucoup de temps mort*.					
*Un temps mort est un temps d'attente ou les enfants n'ont rien à faire (ceci n'inclut pas les punitions).					
Indiquez les points forts:					
Indiquez les points à améliorer:					

	1	2	3	4	5
<b>Activités et ateliers</b>					
Les activités sont adaptées aux groupes d'âge.					
Les activités sont diversifiées.					
En général, mon enfant a apprécié les activités.					
Les espaces de jeux étaient adéquates aux activités.					
Pour l'été 2016, je vous propose cette ou ces activités :					
Indiquez les points forts:					
Indiquez les points à améliorer:					
<b>Commentaires / suggestions</b>					